

bulletin n°20 - 4^e trimestre 2006



**Le bulletin
du GDSA 29**

CONCOURS PHOTOS DU GDSA-29

Règlement

Ce concours aura lieu le jour de l'Université d'automne du GDSA-29 le samedi 10 octobre 2009 au Nivot (Lopérec)

Vous pouvez nous faire parvenir vos meilleures photographies d'apiculture jusqu'au 3 octobre dernière limite.

Les thèmes peuvent être très divers: abeilles, intérieur de la ruche, rucher, travail de l'apiculteur, santé et maladies des colonies... tout ce qui concerne l'apiculture, mais aussi les abeilles sauvages.

Nous serons amenés à faire des catégories, par exemple : vie de la ruche, abeille en extérieur, les essaims, l'apiculteur... Cette liste n'est pas exhaustive et sera complétée selon les types et le nombre de photographies reçues.

Les critères pris en compte seront non seulement l'intérêt du sujet, mais aussi les qualités de la photo (netteté, cadrage, éclairage...). Nous nous réservons le droit d'écarter les photos qui ne répondraient pas à ces critères.

Format des photos : Il peut s'agir de photographies argentiques ou numériques.

Les photos sur papier doivent être au minimum au format 10×15 cm. Les photos numériques, taille minimale 1600x1200pixels.

Les documents sont à expédier par courrier postal à J. BLAIZE (GDSA-29) 27 rue du Fromveur 29200 Brest. Les photos numériques peuvent être expédiées par courriel à joel.blaize@orange.fr (si les documents sont volumineux ne pas hésiter à faire un courrier par photo).

Vous devez certifier être l'auteur de la photographie et autoriser le GDSA-29 à utiliser les photos confiées (quelles soient primées ou non) dans le cadre du « Bulletin du GDSA-29 » ou des divers documents réalisés et distribués par le GDSA-29 à l'occasion de stages ou d'animations. En cas d'utilisation par le GDSA-29, le nom de l'auteur accompagnera la photographie.

Vos photos doivent être identifiées : nom, prénom, adresse, n° d'apiculteur. Bon courage, nous attendons vos photos !

Pour tout renseignement à propos de ce concours, s'adresser à J. Blaize, adresse au dos du bulletin du GDSA-29.

SOMMAIRE

page 2 : Règlement du concours de photos

page 3 : Éditorial

page 4 : À propos des commandes d'anti-varroa

page 6 : Reines déficientes, colonies orphelines...

page 8 : Reines déficientes, colonies orphelines... (suite)

page 9 : Goulennou ha respontou

page 10 : Sensibilisation aux insectes pollinisateurs

page 12 : Hôtels à abeilles

ÉDITORIAL



On a un peu de temps, l'été (!!) est fini ou presque, les visites de ruches et le bilan sont normalement terminés. Il reste **peut-être** encore à s'occuper du varroa et à compléter éventuellement les provisions pour passer l'hiver. On peut donc faire un bout de bulletin.

Le GDSA vous a proposé de traiter le varroa. C'est Marcel qui s'est occupé de la réception et du contrôle des commandes. Il vous en fait un petit compte-rendu, de façon à faciliter les choses, enfin **peut-être** (!), l'an prochain.

Vous avez **peut-être** entendu parler des mortalités d'abeilles. Au cours de la saison, en particulier aux mois de mai-juin, puis de juillet, il y avait ici ou là des paquets d'abeilles mortes et mourantes devant les ruches. Au cours de votre visite d'automne vous avez **peut-être**, sans doute, ramené chez vous des ruches bourdonneuses, qui ont donc « perdu » leur reine au cours de la saison. D'après les échos qui m'arrivent on pourrait estimer le nombre de colonies orphelines de 20 à 30%, voire plus. Quelle en serait la cause ? Joseph a traduit de l'anglais un article qui avance quelques idées sur le sujet.

Les abeilles souffrent, paraît-il, c'est écrit dans tous les journaux. Le dimanche 6 septembre 2009 il y avait une émission sur ce sujet sur France-Inter de 9h à 10h. Qu'elles soient en ville ou à la campagne, elles ont les mêmes maladies, les mêmes parasites. Les différences possibles peuvent provenir de l'environnement. Or si les abeilles souffrent de l'état de leur environnement, **peut-être** bien que d'autres insectes en souffrent aussi. Il est **peut-être** bien d'aider également ceux-ci, et plus particulièrement les pollinisateurs. Joël s'est penché (ou a levé les yeux) sur les hôtels à abeilles, à hyménoptères, ou tout simplement à insectes. Pourquoi ne pourrait-on pas voir fleurir (!) dans le Finistère de tels dispositifs. Pensons-y cet hiver.

YL

Photos

1ère de couverture : Jean Droal

4ème de couverture : Yves Layec

Les dessins qui accompagnent les articles sont de Alain Coz.

Rédacteurs :

Yves Layec

Jo Pichon

Marcel Scouarnec

Joël Blaize

À PROPOS DES COMMANDES D'ANTI-VARROA



Il me semble opportun d'apporter quelques précisions concernant les commandes de produits anti-varroa de cette année. Nous avons constaté de nombreuses erreurs, omissions, volontaires ou non, sur les feuilles de commande que vous

avez remplies. Malgré les explications qui figuraient sur la feuille verte, il semble que celles-ci n'aient pas été toutes comprises. Pour ma part, je pense que beaucoup d'entre vous n'ont tout simplement pas lu les directives concernant cette commande.

Les produits anti-varroa sont des médicaments et à ce titre ne peuvent être délivrés qu'à certaines conditions

Un médicament vétérinaire peut être distribué par :

- un pharmacien sur présentation d'une ordonnance;
- un vétérinaire, pour les animaux dont il s'occupe et pour lesquels il rédige une ordonnance;
- un groupement habilité, pour ses adhérents, moyennant l'existence d'un programme sanitaire d'élevage (PSE) sous le contrôle d'un vétérinaire conseil. En ce qui

LES PRODUITS ANTI-VARROA SONT DES MÉDICAMENTS...

concerne l'apiculture seule la lutte contre la varroase est concernée.

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Finistère a obtenu l'agrément de la pharmacie vétérinaire et peut donc vous fournir ces produits. Mais pour cela, il doit respecter des règles précises qui figurent dans un **Programme Sanitaire d'Élevage** (le P. S. E.). Vous avez d'ailleurs constaté la présence d'une ordonnance signée par le vétérinaire-conseil. De plus, le Conseil Général du Finistère accorde une aide pour la lutte contre la varroase.

Le GDSA-29, pour respecter la réglementation concernant les médicaments vétérinaires a des contraintes, vous aussi.

Ne faites vos commandes que pour vous-même et pas pour les copains (ou parents) qui ne sont pas adhérents au GDSA-29; le nombre de ruches à traiter doit être cohérent avec le nombre de ruches que vous déclarerez lors de votre adhésion pour l'année 2010, et avec l'évolution de votre exploitation en cours d'année.

Si vous êtes plusieurs de la même famille, évitez les commandes et les paiements groupés car c'est ingérable pour ceux qui traitent vos commandes. Surtout, **envoyez-les à temps** car nous ne souhaitons pas stocker des médicaments et **il ne sera pas commandé de pa-**

...ILS NE PEUVENT ÊTRE DÉLIVRÉS QU'À CERTAINES CONDITIONS

quets supplémentaires aux laboratoires fournisseurs. Il y a eu des refus cette année pour cette raison et c'est bien dommage pour

les personnes concernées.

Il ne s'agit pas ici de lister les défauts qui se trouvaient dans les commandes, tous ceux que j'ai énumérés ci-dessus ont été constatés à maintes reprises. Sachez simplement que, l'année prochaine, **toutes les commandes irrégulières seront refusées.**

Pour conclure, l'année prochaine, **lisez bien les directives qui accompagneront vos bulletins de commande et prenez le temps de bien remplir celui-ci,** ce qui évitera des problèmes. Soyez-en remerciés d'avance.

Marcel SCOUARNEC A.S.A.



Photo Gwenaëlle Hénaff

La lutte contre le varroa est indispensable...

REINES DÉFICIENTES, COLONIES ORPHELINES...



Aux Etats Unis les apiculteurs parlent de CCD (Colony Collapse Disorder), leurs homologues européens déplorent eux aussi de graves problèmes dans leurs ruchers. Les ruchers du Finistère ne sont pas épargnés. Roger PATTERSON apiculteur du Sussex en Angleterre nous fait part de ses réflexions.

« Apiculteur dès 1963, j'ai eu jusqu'à 130 colonies d'abeilles. Après une interruption de 15 ans, j'ai à nouveau repris l'apiculture dès 2002 avec 5 colonies. J'ai toujours élevé des reines, mais très vite, je me suis aperçu que les fécondations des reines puis leurs pontes posaient problèmes. Alors qu'auparavant 90 % des cellules royales operculées donnaient des reines en ponte, actuellement j'atteins au mieux 50 %, parfois moins. Un apiculteur chevronné qui a l'habitude d'élever des reines, fait état de moyennes de 15 %. J'ai évoqué ces problèmes dans divers articles pu-

bliés par des magazines apicoles ou accessibles sur des sites internet ou forums.

Les premiers commentaires qui suivirent étaient très sceptiques, invoquant le mauvais temps, les prédations de reines par les oiseaux... mais ces arguments seuls ne justifiaient pas de telles anomalies. Par la suite à la lecture de diverses communications scientifiques, il m'est apparu que les varroas étaient les principaux responsables de nos déboires. Ceux ci sont apparus chez les apiculteurs avec la progression du varroa dans les ruchers de Grande Bretagne.



Photo Roger Patterson

En comparant les reines issues de cellules royales d'essaimage ou d'élevages artificiels, les anomalies étaient du même ordre, à savoir :

- reines nées avec des ailes ou des abdomens déformés.
- reines donnant du couvain de mâles dans des cellules d'ouvrières.
- reines donnant une brève ponte

normale suivie par des cellules de supersédure, (mâles déficients /reines malingres ?).

- reines donnant une belle ponte de couvain d'ouvrières pendant 2 à 3 semaines puis uniquement des mâles.

- des cellules royales avec des imagos non viables.

Conseils aux apiculteurs :

- Être capable de différencier couvain sain et couvain malade (s'aider des ouvrages sur le sanitaire apicole, illustrés de belles photos).

- Élever des mâles et des reines, seuls ou au sein de groupes.

- Si au bout de 15 jours une jeune reine dans un nucléus n'est pas en ponte, soupçonner une anomalie. Elle sera sans valeur.



Photo Roger Patterson

- Si une reine donne une belle ponte, la conserver sans tenir compte de son âge.

De nombreux mâles peuvent être parasités par des virus, ou victimes d'insecticides et de ce fait incapables de féconder les reines.

Je suis un apiculteur de terrain, pas un scientifique. Je veux simplement mettre en avant les problèmes, sans les résoudre. La logique suggérerait de mieux étudier :

- la nutrition des larves et des reines.

- Le présence de virus amenés par les reines, les mâles et les varroas.

- La puissance des mâles.

- Les phéromones.

- La teneur des cires et de la nourriture en résidus chimiques.

La situation va en empirant si je me réfère aux informations fournies par les apiculteurs.

Les pertes hivernales de colonies avoisinent les 50%, probablement dues à des déficiences de reines apparues dès l'automne. »

Roger PATTERSON

Nous remercions Roger PATTERSON qui nous a aimablement autorisés à utiliser ses écrits pour le Bulletin du GDSA-29. Pour en savoir plus, consultez le site internet : www.dave-cushman.net/bee/rogerpatterson.html

Reines déficientes, colonies orphelines... (suite)



Tous ces problèmes de reines mal fécondées nous interpellent. Nous pouvons essayer d'en restreindre la fréquence au sein des ruchers.

Pour ceux qui n'hésitent pas à ouvrir leurs ruches et qui s'inquiètent de tout comportement inhabituel de leurs colonies l'on pourrait suggérer:

- d'élever des reines et des mâles.. (en Irlande les apiculteurs insèrent un cadre de corps avec amorce de cire pour élever une à deux générations de mâles sur cire naturelle vierge – cadre supprimé ensuite)
- de changer les cires du corps de ruches. (2 à 3 par an).
- De sélectionner les souches d'abeilles qui sont les moins affectées.
- D'élever les reines de préférence en juin/juillet plutôt qu'en août ou début septembre.
- Avoir des colonies de réserve pour repeupler les ruches déficientes.
- Ne pas hésiter à contrôler le couvain en cas de suspicion d'anomalies, ne pas attendre qu'elle soit pillée ou vide d'abeilles.

Anomalies constatées dans mes colonies en 2008 :

- carence en pollen au printemps du fait d'un mauvais temps lors de la floraison des saules. Sur un plan plus général, flore en perte de diversité du fait de l'évolution des cultures et de l'agriculture en général.

- nombreuses reines mal fécondées surtout fin août début septembre.

- des essaims sans reines. (difficiles à enrucher)

- après essaimage, les abeilles demeurées dans la souche couvent une cellule royale fermée avec imago mort, attendant la reine salvatrice.

- de nombreuses colonies avec reines nées en 2007, devenues orphelines.

Une note positive toutefois, beaucoup d'apiculteurs envisagent d'élever des reines plutôt que d'en acheter, il s'agit d'une tendance réjouissante. De nombreux ouvrages décrivent les diverses étapes de ces élevages. N'oubliez pas que le GDSA 29 organise des stages d'élevages de reines.

J. P.

Vous aussi, vous avez peut-être constaté des anomalies dans le développement de vos colonies, faites nous part de vos observations et si vous avez pris des photos cela intéressera certainement d'autres apiculteurs

Gouennou ha respontou

Clet du Cap Sizun :

J'ai de vieux cadres de corps, je souhaite les nettoyer pour les réutiliser. Que me conseillez-vous ?

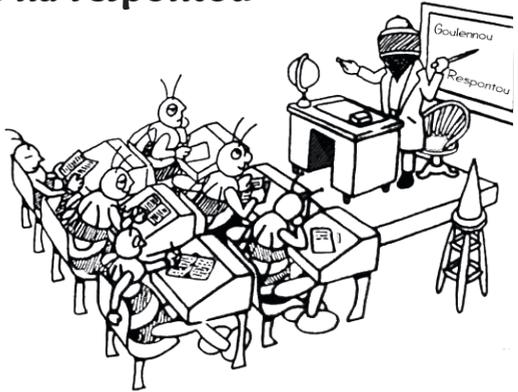
Si ces cadres proviennent d'une colonie saine, vous pouvez les réutiliser. Auparavant, les passer à la chaudière à cire, où la vapeur d'eau bouillante aura fondu la cire. Le cadre gratté, puis passé rapidement à la flamme, sera prêt à être filé puis garni d'une feuille de cire gaufrée fraîche.

S'il est en mauvais état, ou s'il provient d'une colonie « douteuse », une seule solution : le feu ! Vous aurez contribué à assainir votre rucher.

Il est souvent plus rentable de prévoir des cadres de bois neufs que de nettoyer pour réutilisation, des cadres usagés. Tenez compte du temps passé, du coût du gaz brûlé...

Par ailleurs un copain me conseille des cadres plastiques plutôt que des cadres en bois. Qu'en pensez vous ?

Les cadres de bois sont à privilégier, ils sont peu coûteux et acceptent d'être passés à la chaudière à cire. Les cadres en plastique ne supportent pas de fortes températures et se déforment. Ils sont plus coûteux.



Yeun Bian de Quimperlé :

Je souhaite acquérir quelques ruches peuplées auprès d'un apiculteur qui veut se débarrasser de son rucher. Les ruches sont en bon état, mais ne sont pas toutes peuplées. Le prix proposé est correct. Que me conseillez-vous ?

Avant tout achat, il est fortement conseillé de demander à faire une visite des colonies en présence du spécialiste apicole du canton. Si les colonies semblent saines, toujours assortir l'achat d'un papier faisant office de garantie en cas de problèmes susceptibles de se révéler sous 1 mois. Quant aux ruches vides d'abeilles, il faut inspecter les cadres s'il y en a, avant tout achat. Il ne faut pas hésiter à les détruire et désinfecter le corps de ruche avant de le repeupler.

JP

Vos questions sont à faire parvenir par courriel à : gdsa29@free.fr
ou aux adresses de Y. Layec ou J. Blaize (voir au dos du bulletin)

SENSIBILISATION AUX INSECTES POLLINISATEURS

En me promenant, durant l'été 2008, dans un jardin animalier en Allemagne, j'ai été agréablement surpris de voir une ruche vitrée d'exposition. Rien de bien extraordinaire jusque là, mais cette ruche vitrée ou plutôt cette double ruche était placée judicieusement afin que les abeilles puissent aller et venir sans gêner les promeneurs qui pouvaient observer la vie de la colonie.

Comme vous pouvez le voir sur la photo jointe, le promeneur curieux peut ouvrir un panneau et contempler à loisir la vie de la colonie. La ruche est entourée de panneaux explicatifs sur la vie de l'abeille, l'organisation de la colonie, le travail de l'apiculteur et le miel.

Il est demandé de bien vouloir refermer le panneau après l'observation. La visite se déroule sans que l'on soit incommodé par les abeilles car l'entrée de la ruche se trouve de l'autre côté du panneau, au sud, afin que les butineuses puissent vaquer à leur travail sans importuner les visiteurs (à moins que ce ne soit l'inverse). Cet ensemble se trouve en bordure d'un bosquet ceint d'une barrière afin que les promeneurs ne soient pas



Photo Joël Blaize

tentés de passer devant l'ouverture de la ruche. Cette installation date du printemps 2007 et il n'y a pas eu, à ma connaissance, d'incident à déplorer.

De l'autre côté du chemin, se trouve un **Insektenhotel**. Traduction : hôtel à insectes. Qu'est-ce qu'un hôtel à insectes ? Non, ce n'est pas un mauvais hôtel plein de fourmis, de moustiques, de cafards ou d'araignées (ces dernières ne sont, d'ailleurs, pas des insectes...), disons plutôt, un nichoir à insectes. Il s'agit d'un abri permettant d'accueillir la ponte et les larves de divers insectes. Pour cela on a prévu diverses cases contenant toutes sortes de matériaux favorisant la nidification, la ponte, le développement des larves de divers insectes pollinisateurs et insectes auxiliaires du jardin. On peut observer cet "hôtel" en façade car les abeilles sauvages de nos régions sont des abeilles solitaires et inoffensives.

Coincidence, l'hiver dernier, j'ai reçu un courrier à propos d'une campagne d'observation de pollinisateurs utilisant des **hôtels d'abeilles**... voir l'article suivant.



Photo Joël Blatze

HÔTELS À ABEILLES

Lors de l'Université d'automne du GDSA-29, en novembre 2008, Bernard Vaissière (Animateur du Laboratoire de Pollinisation Entomophile à l'INRA d'Avignon) nous a fait part de son inquiétude à propos des insectes pollinisateurs. Les difficultés que rencontre notre abeille domestique sont le reflet des problèmes rencontrés par l'ensemble des pollinisateurs. Pour les plantes cultivées, l'importance économique de la pollinisation est immense, mais en ce qui concerne les milliers d'espèces végétales non-cultivées qui dépendent exclusivement de la pollinisation entomophile (par les insectes), l'impact est inestimable. Ce n'est donc pas seulement *Apis mellifera* qu'il faut sauver, mais tous les insectes participant à la pollinisation !

Consciente de l'importance de la pollinisation sauvage, l'ONF (Office national des forêts), en collaboration avec l'OPIE (Office pour les insectes et leur environnement) et la fondation Gecina vient d'installer des hôtels à abeilles dans les forêts domaniales des Yvelines. Un

programme de conservation et suivi scientifique des hyménoptères apoïdes (abeilles sauvages) en forêt publique, centré autour de la mise au point d'hôtels à abeilles a été élaboré. Ce programme s'étalera de 2009 à 2013.



Photo Jean-Marc Poiré / ONF

Les abeilles sauvages représentent 865 espèces en France continentale et Corse (Rasmont & al. 1995). Ils constituent de bons indicateurs de la qualité des milieux. En effet, pour qu'une population d'une espèce d'abeille sauvage puisse se maintenir durablement, l'habitat doit offrir les trois éléments suivants (Westrich 1996) :

1)- des ressources alimentaires, c'est-à-dire une offre en fleurs suffisante : certaines espèces sont oligolectiques, c'est-à-dire que les larves sont nourries avec du pollen et du nectar récoltés sur une famille ou un genre unique de plantes ;

2)- un lieu de nidification spécifique : certaines espèces établissent

leur nid dans les tiges creuses ou remplies de moelle des végétaux, d'autres creusent ou utilisent des galeries dans le bois mort, d'autres nidifient dans le sol, sur des surfaces horizontales ou plus ou moins verticales, dans des substrats qui doivent être sableux ou au contraire loessiques, argileux ou calcaires, certaines enfin utilisent d'anciens terriers de micromammifères, des cavités dans des arbres, etc. ;

3)- pour certaines espèces, certains matériaux spécifiques pour la construction du nid (argile pour la confection des « urnes » de certains Mégachiles par exemple).

Les abeilles renseignent donc sur les paramètres suivants, utiles pour



Photo Jean-Marc Poiré / ONF

Le contenu de chaque alvéole est étudié pour attirer les différentes espèces. Tiges creuses, tiges à moelle, planches cannelées ou encore brique alvéolées, un condensé de nichoir !

Hôtels à abeilles... (suite)

évaluer la qualité des habitats (Kuhlmann 1994):

- l'intégralité des structures typiques (structure de la végétation, aspect des fleurs, surfaces sans végétation);
- le degré de connexion spatio-temporelle des structures individuelles typiques.

- de plus, des abeilles inféodées aux milieux sans végétation ou à végétation très éparse peuvent caractériser ces habitats, ce que ne permettent pas d'autres groupes d'arthropodes.

Les entomologistes de l'ONF et de l'OPIE ont donc un important programme d'observations à réaliser. Un état de la situation démographique de ces abeilles est prévu ainsi qu'une étude parasitologique qui donnera des indications sur la mortalité desdits insectes. Enfin des relevés floristiques viendront alimenter l'étude en information sur le potentiel de pollinisation.

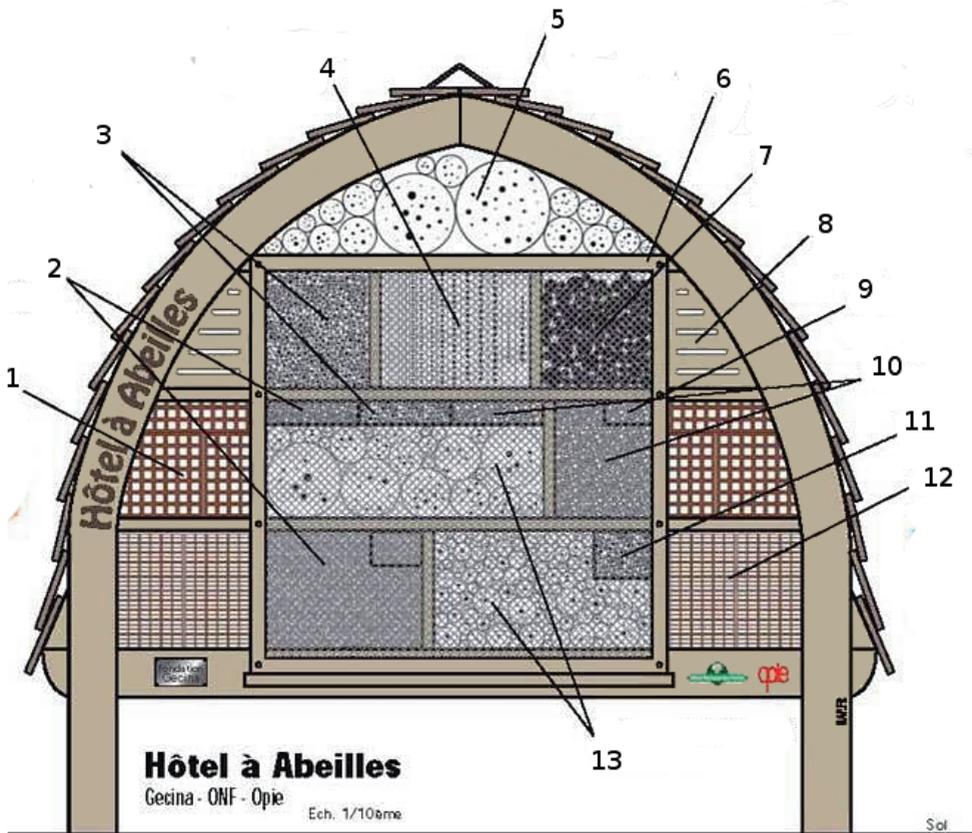
Ces hôtels à abeilles seront installés sur cinq sites, tous situés dans le département des Yvelines : forêt domaniale de Saint-Germain, forêt domaniale de Rambouillet, forêt domaniale de Port-Royal, domaine pré-



sidentiel de Rambouillet, domaine présidentiel de Marly le Roi.

Le type d'hôtel à abeilles mis au point par l'ONF et l'OPIE est très sophistiqué, il est conçu pour faire des observations à but scientifique, mais il est possible d'imaginer d'autres types d'hôtels, plus simples et concernant d'autres insectes que les hyménoptères, tout dépend des matériaux que l'on met à disposition. On peut ainsi imaginer de créer de petits nichoirs pour une seule variété d'insectes, mais dans un prochain bulletin (je ne précise pas la date de parution, ce serait présomptueux de ma part), nous vous présenterons d'autres types d'hôtels à insectes et comment en réaliser. Cela vous donnera peut-être des idées pour votre jardin...

JB



Légende :

- | | |
|--|--|
| <p>1) Brique creuse remplie d'argile.</p> <p>2) Tiges creuses, bambou, roseau diamètre 2-7mm</p> <p>3) Tiges à moelle, sureau, budleia, ronce...</p> <p>4) Planches cannelées</p> <p>5) Bûches d'un an, percements 2-13mm</p> <p>6) Cadre bois grillagé fin pour protéger les éléments</p> | <p>7) Bois sec 2-3 ans, non percé, diamètre 30-60mm</p> <p>8) Boîte fixe, remplie de paille, fentes de 10mm</p> <p>9) Compartiment de 10%</p> <p>10) Tiges creuses 8 à 10mm de diamètre</p> <p>11) Tiges à moelle</p> <p>12) Brique creuse remplie d'argile</p> <p>13) Bois d'un an avec percement de 2-13mm</p> |
|--|--|

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site de l'ONF :

<http://www.onf.fr/>

ou celui de l'OPIE (dans la revue de presse du mois de mai 2009) :

<http://www.insectes.org/revue/presse-opie.html>



Varroa sur un abeillaud naissant...

**Avez-vous pensé à
traiter vos colonies
contre ce parasite ?**

Le bulletin du GDSA-29

est distribué à tous les adhérents du
**Groupement de Défense Sanitaire
Apicole du Finistère.**

Il est disponible au format ".pdf"
sur le site <http://gdsa29.free.fr>

Adresser toutes contributions à :

Y. Layec - Koad Laeron
29200 Milizac

ou à :

J. Blaize - 27 rue du Fromveur
29200 Brest

ou à gdsa29@free.fr

*Ce bulletin a été réalisé
à l'aide du logiciel de PAO, SCRIBUS (Open
source) il est téléchargeable à cette adresse :*
<http://www.scribus.net/>



Scribus
Open Source Desktop Publishing